



Coordination Régionale
des Centres de Gestion
d'Occitanie

AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

TROISIÈME CONCOURS

Mercredi 06 octobre 2021

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures - Coefficient : 1

Ce sujet comporte 12 pages

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ➔ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni signature ou paraphe.
- ➔ Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.
- ➔ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ➔ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

QUESTIONS

Répondez aux questions suivantes, en prenant soin de préciser sur votre copie le numéro de la question avant d'y répondre.

QUESTION 1 : L'accueil et la sortie en école maternelle - (document 1) - 5 points :

Pour quelles raisons essentielles les temps d'accueils et de sorties ne doivent-ils pas être négligés ?

QUESTION 2 : La sieste à l'école, le cauchemar des parents - (document 2) - 3 points :

Quelles raisons avance l'enseignante pour expliquer que la sieste est aussi un moment d'apprentissage de l'autonomie ?

QUESTION 3 : Le doudou à l'école maternelle : un « objet transitionnel » privé dans un monde scolaire public - (document 3) - 5 points

Qu'est-ce qu'un objet « transitionnel » et quelle est son utilité ?

QUESTION 4 : Le PAI - (document 4) - 2 points

A quel moment et pour quelles raisons un Projet d'Accueil Individuel peut-il être modifié ?

QUESTION 5 : L'EPS à l'école - (document 5) - 5 points

Comment la pratique des APS à l'école maternelle contribue-t-elle au développement de l'enfant ?

Document 1 (1/1)

L'accueil et la sortie en école maternelle

L'accueil des enfants constitue un moment symbolique et rituel important ; aussi il se doit d'être conçu comme un espace et un temps intermédiaire entre la maison et l'école. Ce moment de transition peut, pour certains enfants, être vécu comme insécurisant. L'enseignant doit apporter une attention particulière en pratiquant un réel accueil qui marque l'entrée dans l'espace classe et permette la mise en disponibilité pour les apprentissages.

L'accueil quotidien dans la salle de classe est un moyen de sécuriser l'enfant. L'enseignant reconnaît en chaque enfant une personne en devenir et un interlocuteur à part entière, quel que soit son âge.

La durée de l'accueil est à moduler en fonction de l'âge des élèves ; 10 minutes avant l'heure de début de la classe suffisent pour proposer une activité éducative libre ou guidée. Au fil des semaines, cette situation pédagogique évoluera afin de susciter la curiosité et l'intérêt des élèves. La ritualisation de ces premières situations pédagogiques permettra aux enfants d'anticiper le début de leur journée d'écolier ; ainsi cela contribuera à créer un cadre sécurisé et à stimuler leur désir.

Lieu charnière de la rencontre avec les parents, ce temps d'accueil doit permettre aussi aux parents de comprendre que l'école est un lieu d'apprentissage structuré et non une garderie. En respectant eux-mêmes les horaires fixés et en proposant dès l'arrivée des élèves de réelles situations d'apprentissage, les enseignants participent pleinement au respect, par les parents, de l'image et du rôle de la maternelle.

L'enfant apprend en même temps à entrer dans un rythme collectif (faire quelque chose ou être attentif en même temps que les autres, prendre en compte des consignes collectives) qui l'oblige à renoncer à ses désirs immédiats.

L'école maternelle initie ainsi la construction progressive d'une posture d'élève. Programme de l'école maternelle-BOEN du 26 mars 2015- Comprendre la fonction de l'école

« Si on veut que tous les enfants puissent mobiliser leurs processus cognitifs et leurs ressources intellectuelles, il faut qu'ils puissent vivre un temps sujet au début de la matinée scolaire, un sas où l'enfant peut faire ce qu'il veut, même aussi ne rien faire, afin qu'il puisse dépasser son insécurité et retrouver un niveau d'alerte suffisant pour entendre le message du maître. »

H. Montagner.

Comme pour les domaines d'apprentissages, il est souhaitable que l'accueil fasse l'objet de la mise en place d'une progressivité pensée par l'équipe enseignante pour l'ensemble de la scolarité en maternelle dans la forme, la durée et dans les activités proposées.

La sortie s'effectue, comme à l'école élémentaire au terme de l'horaire scolaire officiel. Il s'agit d'une question de responsabilité : un accident survenant sur la voie publique avant l'heure de sortie officielle engage la responsabilité des enseignants et du directeur d'école. Les équipes enseignantes des écoles maternelles veilleront à respecter les horaires et en informeront les parents d'élèves.

A la sortie des classes, les élèves sont rendus à leur famille sauf s'ils sont pris en charge par un service périscolaire ou de transport. A la fin de chaque demi-journée, les parents (ou toute personne nommément désignée par écrit), viennent chercher leur enfant selon les horaires inscrits au règlement intérieur.

Document 2 (1/2)

La sieste à l'école, le cauchemar des parents

Publié le 10 octobre 2018 et mis à jour le 17 octobre 2019

Paru dans le Ligeur des parents du 10 octobre 2018

Plus d'un mois après la rentrée de leur enfant en 1^{re} maternelle, le sujet est encore sur les lèvres de (presque) tous les parents. L'institut croule sous un flot d'interrogations à base de « L'a-t-elle faite aujourd'hui ? », « Combien de temps ? », « Vous êtes sûre qu'il n'a pas fait la comédie ? ». Oui, la sieste reste bien un élément important de la vie des tout jeunes écoliers. Tout autant qu'elle met les parents dans tous leurs états.

Depuis début septembre, tous les jours, à midi, la même scène se reproduit. Un petit train d'enfants de 2 ans et demi à 3 ans déboule du couloir qui mène du réfectoire aux salles de classe. Un à un, ils s'assoient sur les bancs disposés près des toilettes. Puis ils attendent tranquillement que les deux enseignantes et les deux puéricultrices des classes de 1^{re} les appellent pour le pipi postprandial. Ensuite, direction la classe où des petits lits ont été disposés dans chaque coin ou recoin disponible.

Lina, Ridoine, Alex, Claire et les autres ont chacun leur lit, le même tous les jours, placé au même endroit. Et Doudou ou la tette à portée de main. Un luxe que madame Carine ne manque pas de vanter auprès des parents. « Tous les ans, c'est la même chose pendant les deux premiers mois, les parents me sollicitent tous les jours à propos de la sieste, explique-t-elle. J'ai donc développé tout un argumentaire pour les rassurer sur ce sujet. Mais, même s'il est important, à un moment, il faut passer à autre chose ».

Pendant ce temps, dans la pénombre de la classe où les rideaux ont été tirés, on entend quelques chuchotements, un rire cristallin... et ce qui ressemble franchement à un ronflement. Madame Carine se contente d'un léger « Chut » qui fait taire les dernières envies sonores. Le silence est désormais total et va durer une grosse demi-heure.

Gros dormeur ou petit siesteur ?

« Nous ne sommes qu'au mois d'octobre, les enfants sont encore nombreux à dormir, souligne l'enseignante. Mais après le congé d'automne, certains commenceront déjà à beaucoup raccourcir ce temps de sieste, voire même à le zapper complètement. Certains parents ne le comprennent pas, mais ils oublient parfois que dans une classe de 1^{re} maternelle, la différence d'âge entre les élèves est parfois de près d'un an. Vous imaginez le décalage au niveau développement, maturité, langage, etc., entre un enfant qui fêtera ses 3 ans fin décembre et un autre qui aura 4 ans début janvier ».

Retournons dans la classe où nos petits dormeurs ne sont désormais plus que quelques-uns encore dans les bras de Morphée. Alors que Max, Shania, Aristide ou encore Cléo sont déjà réveillés depuis un moment, le calme règne pourtant dans la pièce.

« La sieste permet aux enfants de recharger les batteries avant d'attaquer les ateliers de l'après-midi, explique l'institut, et là, on est tout à fait dans le respect des besoins et des rythmes biologiques des enfants de cet âge. Mais on a tendance à oublier que c'est aussi un temps d'apprentissage autour de l'autonomie. En premier lieu, on apprend à s'endormir ailleurs que chez soi, ce qui est une première pour certains, et surtout dans un espace collectif. Ensuite, il faut se déshabiller, poser ses affaires comme il faut, se rhabiller dans le bon ordre. On apprend aussi à respecter le repos des copains et des copines qui dorment encore, à sortir de son petit lit sans faire de bruit, à s'occuper en silence. Cela fait partie des grandes règles de la vie en société que ces petits bouts apprennent en maternelle. »

Document 2 (2/2)

La sieste à l'école, le cauchemar des parents

Un repère dans la journée

Dans la salle de classe, les rideaux sont maintenant ouverts en grand, les lits ont été rangés et les enfants sont prêts à se remettre à l'ouvrage. Seule une blondinette rechigne encore un peu pour reposer son doudou dans le panier. Madame Carine lui dit gentiment qu'elle peut encore garder Lapinou quelques instants. À peine trente secondes plus tard, les grandes oreilles du doudou disparaissent dans une grande boîte rose. « Je fais en sorte que, pour les enfants, ce moment après le repas soit un vrai repère dans leur journée, explique l'enseignante. Il y a les rituels pour se coucher, mais aussi ce qui suit la sieste. Je leur laisse toujours quinze à vingt minutes d'activités libres. Certains vont choisir de bouger, d'autres de prolonger le calme avec un livre ou de passer par le coin dînette. Pour moi, c'est intéressant à observer : je peux repérer qui est un peu patraque ou, au contraire, un peu trop excité. Je peux ainsi faire un travail différencié et, dans la mesure du possible, proposer aux enfants des choses qui leur conviennent le mieux à cet instant. »

Romain Brindeau

Document 3 (1/3)

Le doudou à l'école maternelle : un « objet transitionnel » privé dans un monde scolaire public

Résumé de l'article « Le doudou à la maternelle : un « objet transitionnel » privé dans un monde scolaire public »,

Revue française de pédagogie, 2012, n°181, p.71 à 82 Mai 2015

Rachel Gasparini, maître de conférences en sociologie, Université Lyon 1/ESPE de Lyon, laboratoire ECP

(Education, Cultures, Politiques), EA n°4571

Un projet pédagogique et éducatif

Le doudou fait partie des objets privés qui entrent à l'école maternelle française. Les enseignants ont pris l'habitude lors des réunions de première scolarisation d'aborder la question des doudous et des tétines avec les parents et plus largement d'envisager les conditions de séparation avec la famille, dans le souci du bien-être et de la sécurisation de l'enfant. Nous laissons ici de côté volontairement la question de la tétine (qui soulève des problèmes différents, liés à la prononciation et à l'orthodontie) pour nous centrer sur le doudou, objet matériel singulier (peluche, morceau de tissu, jouet) décrit ainsi par Vincent Malone : « Il est tout mou, tout doux. Mais moi je l'emmène partout. C'est ma peluche, mon câlinou. Il a très mauvais goût » (in *Le grand livre des doudous*, Gautier-Languereau, 2007).

Comment s'articulent socialisation familiale et socialisation scolaire autour de cet objet très privé et en même temps éminemment social qu'est le doudou ? Une recherche sociologique sur la maternelle (2006-2009) s'est intéressée à cette question : des entretiens ont été menés avec les parents d'une vingtaine d'enfants suite à leur première année de scolarisation, les professionnels de la maternelle (enseignants, ATSEM) ont également été interrogés et des observations ont été menées régulièrement dans les classes. **Le doudou apparaît très fréquemment dans la classe lors des premiers mois de la première année de scolarisation (toute petite ou petite section selon les enfants), puis l'objet est progressivement écarté et il n'apparaît que très rarement en moyenne section (sauf pour les moments de sieste).** Le doudou est souvent décrit comme indispensable au développement de l'enfant et pourtant Donald Winnicott, pédiatre et psychanalyste, soulignait déjà combien l'attachement à cet « objet transitionnel » n'est pas universel : dans la plupart des pays d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Afrique, les parents utilisent principalement la proximité physique (bercements, chants, allaitement, contact corporel) pour rassurer et endormir l'enfant. Dans les familles, l'attachement de l'enfant à un doudou ne se fait pas « naturellement », il correspond à un besoin psychologique (réduire une angoisse, des tensions), physiologique (plaisir de toucher le doudou), mais également il correspond à un travail de socialisation de la part des adultes.

Les parents dont les enfants n'ont pas de doudou ont une description assez froide de cet objet dans lequel ils n'investissent pas d'affection. Si par hasard l'enfant s'est attaché à un doudou, la famille signifie rapidement qu'il faut s'en détacher (pour des raisons d'hygiène, d'autonomie face à la perte éventuelle de l'objet, de maturité pour l'entrée en maternelle) et la séparation ne représente pas un grand drame, comme l'explique par exemple cette mère : « *Le doudou et la sucette on les a supprimés avant d'aller à l'école. Je n'ai pas été progressivement, j'ai enlevé clair et net, j'ai dit, c'est fini la sucette, le doudou, on a rangé ça dans un placard. Ça a été dur deux jours avec deux nuits, il les réclamait, il ne voulait pas dormir, mais là maintenant il les réclame plus du tout !* »

Document 3 (2/3)

Le doudou à l'école maternelle : un « objet transitionnel » privé dans un monde scolaire public

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans, Une rentrée réussie, *un placard*-. *Ça a été dur deux jours avec deux nuits, il les réclamait, il ne voulait pas dormir, mais là maintenant il les réclame plus du tout !* » C'est une toute autre histoire dans les familles où le doudou est important pour les parents. Ils racontent son parcours de manière très affective. Premièrement, le choix de l'écu, très souvent effectué par les parents notamment la mère (certaines ont d'ailleurs fait l'achat quand elles étaient enceintes), puis son placement à proximité de l'enfant dans le landau (l'âge minimum du recours aux objets transitionnels est estimé à 6 mois par les psychologues).

Deuxièmement, les parents entretiennent un certain rapport à l'objet qui accentue l'attachement : donner le doudou en cas de détresse, l'emporter systématiquement lors des déplacements, dramatiser le moment de son lavage, acheter plusieurs exemplaires au cas où le « Vrai » doudou se perde... Du côté de l'école, le doudou ne pouvait entrer dans les classes maternelles françaises qu'à deux Conditions : que son usage se soit répandu dans les familles (ce qui est le cas semblerait-il depuis une vingtaine d'années) et que l'école accepte l'intrusion d'objets privés (ce qui n'était pas le cas dans la conception initiale de l'école républicaine où toutes les particularités, notamment familiales, étaient éloignées de la classe). Actuellement, la forte incitation au rapprochement entre l'école et les parents, la sensibilité accrue aux conditions d'accueil du petit enfant et à sa prise charge psychologique, font que les doudous sont dans un premier temps acceptés lors de la première année de scolarisation, voire même demandés pour faciliter les débuts à l'école.

Mais étant donné la forme scolaire d'apprentissage dominante à l'école maternelle, les enseignants sont obligés d'habituer rapidement l'enfant (et ses parents) à se séparer du doudou. En effet, la scolarisation vise une autonomie bien spécifique, qui requiert de savoir se débrouiller seul dans un certain nombre d'activités quotidiennes (s'habiller, se chausser, se laver les mains...) mais également de saisir le principe des règles impersonnelles qui s'exercent sur le plan de la discipline (vie collective, règles de vie commune) et sur le plan cognitif des apprentissages (organisation des connaissances selon les dispositifs objectivés en lien avec la culture écrite). Dès qu'il est accepté en classe, le doudou fait l'objet d'un travail pour le rendre scolairement acceptable (par exemple utiliser le doudou pour dire « bonjour », habituer les enfants à le poser dans une « caisse à doudous » ou un casier personnel), puis pour l'évacuer progressivement (par exemple demander aux enfants de le laisser dans leur sac).

Une différence notable existe entre les enseignants dont la fonction principale est d'organiser les apprentissages scolaires d'un groupe d'élèves et les ATSEM qui, même si elles ont un rôle éducatif, ne portent pas la responsabilité pédagogique et sont dans une perspective plus individualisée, plus proche des corps des enfants, ce qui engendre parfois des relations privilégiées, affectives, de type « maternant ».

Elles peuvent se permettre une position plus tolérante à l'égard du doudou, sans forcément déroger fondamentalement aux règles établies par l'enseignante mais avec des aménagements personnels (utiliser le doudou pour consoler l'enfant, fermer les yeux sur les doudous cachés dans les poches).

La socialisation entre pairs joue également un rôle, que ce soit pour s'attacher à un doudou comme pour s'en détacher. Ainsi, certains enfants après les premiers jours passés en maternelle, ont l'idée de réclamer un doudou à leurs parents alors que jusque-là ils n'en avaient pas. Les doudous sont comparés par les élèves entre eux dans la classe (couleur, taille, état...).

Document 3 (3/3)

Le doudou à l'école maternelle : un « objet transitionnel » privé dans un monde scolaire public

Mais progressivement, les enfants intègrent l'idée selon laquelle le fait d'apporter un tel objet est un manque de maturité et les moqueries entre pairs jouent un rôle normalisateur important dans son évacuation progressive de la classe. Les enfants intériorisent la nécessité lorsqu'on grandit de devoir prendre de la distance avec son doudou, au point de le jeter parfois eux-mêmes à la poubelle, à l'instar de la fille du livre « Le doudou des camions poubelles » (Ati, 2006).

D'une manière générale, les professionnels de l'école et les parents dont les enfants ont un doudou convergent dans leurs positionnements. On retrouve cette injonction apparemment contradictoire qui conduit les adultes à tout faire pour que l'enfant s'habitue à un objet transitionnel afin de le rassurer puis, à l'inverse, pour qu'il s'en détache progressivement. Parents et professionnels de l'école utilisent le terme de « sevrage ».

Beaucoup de parents disent compter sur l'entrée en maternelle pour les aider à détacher leur enfant du doudou. Mais on observe parfois des désajustements entre l'école et les familles, par exemple lorsque les parents pensent que le doudou sera toujours présent dans la classe et qu'ils ont du mal à se représenter leur enfant sans cet objet, ou bien lorsque les professionnels de l'école (enseignants ou ATSEM) pensent qu'il est « naturel » de s'attacher à un doudou et que les enfants qui s'en séparent trop facilement, qui n'en ont pas ou qui préfèrent un câlin auprès de leurs parents le matin, ont des difficultés affectives et relationnelles.

En conclusion, le « doudou » est un objet qui s'est imposé de lui-même à l'occasion de cette recherche analysant les conditions de socialisation du jeune enfant entre famille et école maternelle. Objet important pour rassurer certains élèves confrontés à la séparation et à une situation sociale inédite, il n'est cependant pas forcément présent dans la vie de tous les enfants. Il est légitime que les professionnels de l'école maternelle considèrent comme « normal » que le doudou disparaisse progressivement de la classe, compte tenu des habitudes de notre société et des exigences en matière d'apprentissages scolaires. Par contre les professeurs des écoles et les ATSEM ne doivent pas oublier que les habitudes de consolation et de réassurance des enfants ne sont pas forcément celles qu'ils ont connues, qu'il faut accepter les pratiques différentes de maternage sans les stigmatiser et donner des indications claires aux parents concernant les pratiques de la maternelle.

Document 4 (1/2)

LE PAI

Présentation

Le projet d'accueil individualisé (PAI) vise à garantir un accueil et un accompagnement individualisés en structures collectives des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période nécessitant des aménagements : jeunes atteints de troubles physiques (allergies, asthme, diabète, épilepsie, drépanocytose, leucémie, etc.) ou psychiques (troubles scolaires anxieux, troubles du comportement alimentaire, syndromes dépressifs, etc.) Il s'agit de permettre de penser globalement l'accueil des élèves avec PAI concernés dans un établissement.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un PAI doivent faire l'objet d'une démarche concertée au sein des écoles et des établissements scolaires et concerne les temps scolaires, extra scolaires relevant de l'Education nationale et de l'enseignement agricole, périscolaires relevant des collectivités territoriales. Doivent notamment être envisagés la restauration, les sorties scolaires (trousses d'urgence en particulier), les temps d'associations sportives comme l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) ou l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), ainsi que les temps d'accompagnement, d'absence et de soins. C'est par une réflexion d'ensemble et un travail en équipe associant tous les membres de la communauté éducative que les conditions optimales seront réunies pour prendre en compte l'ensemble des besoins éducatifs particuliers des élèves.

Elaboration et mise en œuvre du PAI

Le PAI est élaboré avec le jeune et ses responsables légaux, à leur demande ou en accord avec eux et avec leur participation. Les personnels de santé de la structure collective explicitent la démarche aux familles en tant que de besoin.

Le PAI est un dispositif compatible avec la mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), d'un plan d'accompagnement personnalisé pour trouble d'apprentissage (PAP) ou d'un projet personnalisé de scolarisation pour handicap (PPS).

Le PAI est élaboré à chaque entrée dans une école maternelle, élémentaire, un collège et un lycée, pour la durée de la scolarité dans le même établissement, sous réserve de la transmission des éléments nécessaires par les responsables légaux, ou le jeune s'il est majeur, à chaque rentrée scolaire. Le PAI peut être révisé ou modifié à tout moment de la scolarité en cas d'évolution de la pathologie, de l'environnement et en cas de changement d'école ou d'établissement, à la demande de la famille. Il peut également être arrêté à leur demande.

Le rôle et la responsabilité de chacun sont définis de façon détaillé dans la Circulaire du 10 février 2021 École inclusive - Projet d'accueil individualisé pour raison de santé : élève, représentants légaux, médecin traitant, médecin et infirmier de l'Education nationale ou de PMI, directeur ou directrice d'école, chef d'établissement, secrétaire médico-scolaire, enseignants et personnels au contact des élèves, maire, directeur des structures d'accueil, président du conseil départemental ou régional... (*La circulaire interministérielle n°2003-135 du 8 septembre 2003 est abrogée*).

Document 4 (2/2)

Le directeur ou directrice d'école ou le chef d'établissement doit **informer l'équipe de l'école ou de l'établissement, y compris les remplaçants**, des PAI existants. Il peut nommer une personne « ressource » chargée de la mise en place pédagogique du PAI et de son suivi.

Il veille à ce que PAI et les médicaments éventuels soient à disposition dans **un lieu partagé accessible par les adultes** de l'école ou de l'établissement chargés de son application.

Les enseignants prennent connaissance des PAI et des **gestes techniques** éventuellement prescrits et assurent la mise en œuvre du PAI en cas de sortie de l'école ou de l'établissement. Médecins et infirmiers de l'Éducation nationale participent le cas échéant, à la mise en œuvre de la conduite à tenir en cas d'urgence en apportant **l'information et la formation** aux équipes éducatives.

Contenu du PAI

Le projet d'accueil individualisé définit les adaptations nécessaires pour faciliter l'accueil de l'enfant ou de l'adolescent au sein de la collectivité. Il indique, si nécessaire, les régimes alimentaires, aménagements d'horaires, les dispenses de certaines activités, dès lors que celles-ci sont connues, incompatibles avec sa santé et les activités de substitution qui seront proposées le cas échéant. Il fixe les conditions d'interventions éventuelles médicales ou paramédicales des partenaires extérieurs.

Il appartient au médecin qui suit l'enfant ou l'adolescent dans le cadre de sa pathologie d'adresser au médecin de l'Éducation nationale ou du service de protection maternelle et infantile, à la demande des responsables légaux, ou le jeune s'il est majeur, les documents nécessaires à l'élaboration du PAI :

- l'ordonnance (document nécessaire à l'administration des médicaments et valable un an au plus) ;
- la prescription d'un régime alimentaire éventuel ;
- la fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » ;
- les demandes d'aménagements spécifiques qu'il apparaît nécessaire de proposer dans le cadre de la pathologie ;
- voire une fiche de liaison médicale ou un compte rendu de suivi.

Ces documents sont transmis sous pli cacheté et mis à jour en fonction de l'évolution de la pathologie en veillant, en cas de traitement, à la présence d'une ordonnance valide et conforme au protocole en cours ou mise à jour. Toute modification doit être signalée au médecin de l'institution ou de la structure collective.

https://cache.media.education.gouv.fr/file/9/17/2/ensel832_annexe_1383172.pdf

Document 5 (1/2)

L'EPS à l'école

Définition

L'éducation physique et sportive (EPS) vise le **développement des capacités motrices** et la **pratique d'activités physiques, sportives et artistiques** (APSA).

L'EPS participe au **développement cognitif de l'enfant** : il apprend d'abord avec son corps (concret), puis ses apprentissages s'acheminent vers le cerveau (abstrait). Elle participe aussi au **développement physique** (musculaire, cardiovasculaire, pulmonaire, croissance).

L'objectif de l'école est de **former de futurs citoyens** libres, capables de conduire leurs vies.

Les capacités motrices, physiques, intellectuelles, sociales développées par l'EPS y participent.

Objectifs de l'EPS

♥ Développer et perfectionner des capacités motrices

♥ Éduquer à la santé et à la sécurité

- plaisir de l'activité physique
- prévention des risques d'obésité, de maladies cardiovasculaires
- meilleure connaissance de son corps
- plus de responsabilité face aux risques
- acquisition des gestes de situation d'urgence (Attestation de 1ers secours en CM2)

♥ Éduquer à l'autonomie et à la responsabilité

- mieux se connaître et mieux connaître les autres
- persévérance, effort, entraide, coopération, mixité
- éducation à la citoyenneté
- respect des règles collectives (« vivre ensemble »)
- respect de soi-même et d'autrui

♥ **Compléter des apprentissages** (ex : faire le trajet du crayon avec son corps en salle de motricité permet d'améliorer son geste de tracé des boucles. Mobilisation des ressources kinesthésiques, c'est-à-dire la mémoire des sensations liées aux mouvements du corps).

Horaires

- **1 à 2 séances/jour** en **maternelle**, de 30 à 45 min. Les moins de 3 ans ont besoin de + bouger.
- **3 heures/semaine** en **élémentaire** (108 heures par an)

Document 5 (2/2)

L'EPS à l'école

Les 4 compétences spécifiques de l'EPS

♣ Réaliser une performance / Agir dans l'espace

- athlétisme
- natation

♣ Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement

- jeux : de lutte, de raquette, collectifs, sportifs collectifs

♣ Adapter ses déplacements à différents types d'environnement

- natation
- activités nautiques et aquatiques
- activités de roule et de glisse,
- activités d'orientation

♣ Concevoir et réaliser des actions à visée expressive, artistique, esthétique

- danse
- rondes et jeux dansés (danse traditionnelles)
- acrosport
- cirque
- activités gymniques

Les programmes

En maternelle

- La pratique d'activités physiques et artistiques contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants. Ces activités mobilisent, stimulent, enrichissent l'imaginaire et sont l'occasion d'éprouver des émotions, des sensations nouvelles.
- Elles permettent aux enfants d'explorer leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habiletés motrices, de maîtriser de nouveaux équilibres. Elles les aident à construire leur latéralité, l'image orientée de leur propre corps et à mieux se situer dans l'espace et dans le temps.
- Ces expériences corporelles visent également à développer la coopération, à établir des rapports constructifs à l'autre, dans le respect des différences, et contribuer ainsi à la socialisation. La participation de tous les enfants à l'ensemble des activités physiques proposées, l'organisation et les démarches mises en œuvre cherchent à lutter contre les stéréotypes et contribuent à la construction de l'égalité entre filles et garçons.
- Les activités physiques participent d'une éducation à la santé en conduisant tous les enfants, quelles que soient leurs « performances », à éprouver le plaisir du mouvement et de l'effort, à mieux connaître leur corps pour le respecter.

Tout en répondant au besoin et au plaisir de bouger, elle permet de développer le sens de l'effort et de la persévérance. Les élèves apprennent à mieux se connaître, à mieux connaître les autres ; ils apprennent aussi à veiller à leur santé. La pratique des activités est organisée sur les deux années du cycle en exploitant les ressources locales.